

HONORAIRES LOCATION

Pour information, la réforme **LOI ALUR sur les honoraires de location** :

A charge preneur : visite, constitution de dossier et rédaction du bail 8€TTCx surface habitable du logement + Etat des lieux d'entrée 3€TTCx surface habitable.

A charge bailleur : visite, constitution de dossier et rédaction du bail 8€TTCx surface habitable du logement + Etat des lieux d'entrée 3€TTCx surface habitable.

Les honoraires de location que nous appliquons depuis la création de l'agence étant inférieurs à ceux de la LOI ALUR (décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014)

Nous avons décidé de continuer à les appliquer :

**LOCATION ANNUELLE MEUBLEE OU NON MEUBLEE
(Recherche de locataire)**

**1 MOIS DE LOYER hors charges (50% preneur, 50% bailleur)
+ Etat des lieux 168€ TTC (50% preneur, 50% bailleur)**

Autres prestations

Bail + Etat des lieux (hors location)

Surface inf. 50m² : Forfait de 360€ TTC (50% preneur, 50% bailleur)

Surface sup. 50m² : 3.60€ le m² (50% preneur, 50% bailleur)

Gestion locative : 7.20% TTC

Assurance loyer impayé : 2.80€ TTC

72€TTC l'heure de prestation

SAS AJC IMMOBILIER au capital de 8000€ - représentée par sa Présidente en exercice, ANITA DIEN, inscrit au RCS de Tarascon sous le n° 43847770500018 - Siège social 37 Bd Marceau - 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE - CPI 1301 2016 000 004 583- CCI PAYS D'ARLES délivrée le 02-03-16 - APE 6831Z -Garantie financière 110.000€ QBE France.



• Location • Transaction • Gestion • Location saisonnière

• T. 04 90 92 05 48 • contact.ajcimmobilier@orange.fr • www.ajcimmobilier-saintremy.com

37, boulevard Marceau - 13210 Saint Rémy de Provence